

Révocation de l'édit de Nantes



En 1685, Louis XIV révoque l'« Édit de Nantes ». Promulgué en 1598 par Henri IV, ce traité de tolérance permettait aux protestants de pratiquer librement leur religion. Celui-ci pacifie alors le royaume de France, ravagé, depuis 1562, par les guerres de religion et dont le massacre de la Saint-Barthélemy est sans doute l'épisode le plus connu[1].

Poussé sans doute par des considérations internes et géopolitiques (contre l'Angleterre et les Pays-Bas, notamment), le Roi Soleil abolit cet édit. Sa révocation provoque alors un exode de la population protestante hors du Royaume de France. Cette population, répondant au sobriquet apparu dans les années 1550 d'« huguenots » représentent alors environ 10% de la population française[2].

Arrivés de nombreux réfugiés huguenots au Locle et sur territoire neuchâtelois

La révocation de l'édit de Nantes pousse la population française de confession réformée à l'exil et ce malgré leur interdiction de quitter le territoire. Les routes du Jura et de la Broye constituent des voies de fuites importantes. Les habitants du territoire neuchâtelois, dont ceux du Locle, voient alors l'arrivée de nombreux réfugiés. Cette situation est d'autant plus problématique que cet afflux est significatif par rapport à la faiblesse du nombre d'habitants de la localité[3]. Les populations locales leur viennent alors en aide.

Le territoire neuchâtelois ne constituant généralement pas la destination finale de ces réfugiés, ces derniers bénéficient alors de la « passade », c'est-à-dire d'une aide ponctuelle et limitée, prenant la forme d'un modeste viatique (du latin *viaticum*, qui signifie pour le chemin). Ils reçoivent ainsi le couvert et le gîte pour la nuit. Les cultes sont l'occasion de récolter de l'argent en faveur des indigents et réfugiés. D'ailleurs, au XVI^e siècle, Neuchâtel ne répond pas à la formule « *un roi, une loi, une foi* », qui prédomine notamment dans le Royaume de France. Les Neuchâtelois sont acquis à la Réforme, mais leurs souverains sont catholiques et proche du Roi Soleil.

Le territoire neuchâtelois est donc un passage nécessaire pour les réfugiés se rendant vers d'autres destinations économiquement plus favorables, telles que les régions alémaniques. Ainsi, au Locle, si le nombre de réfugiés fut nombreux, on ne recense, en 1712, que deux familles de huguenots[4], soit des foyers durablement installés. Reste que cet afflux même temporaire de ressortissants dut marquer les esprits et les échanges avec la population.

Installation durable des huguenots

À partir de 1707, Neuchâtel passe en main des souverains de Prusse. Depuis la promulgation de l'Édit de Postdam, ces derniers sont enclin à favoriser l'installation durable des huguenots sur le terre[5]. Une politique protectrice de cette communauté est ainsi favorisée. La municipalité du Locle voit alors l'établissement progressif des Huguenots. La plupart d'entre eux apportent leurs savoir-faire et leurs connaissances. Ils contribuent non seulement à une augmentation de la démographie, mais aussi à améliorer la technique, les procédés de production et le commerce.

Photo : LELOIR, Maurice (1853-1940), Dispersion d'une famille protestante par les « missionnaires bottés », gravure, tirée de l'encyclopédie Larousse.

[1] Le massacre de la Saint-Barthélemy se déroula à Paris en 1572. Plusieurs milliers de protestants furent alors exécutés sur ordre de la faction catholique. Ce processus sanglant s'étend alors à une vingtaine de villes du royaume.

[2] BRIDEL, Marc, « Sur les traces des réfugiés huguenots à Neuchâtel ». In *Bulletin de la société neuchâteloise de généalogie (SNG)*, n° 57, Corcelles, 2017, p. 3.

[3] LYMANN, Catherine, *Le Refuge huguenot au Locle, 1685-1720*, Mémoire de licence, Neuchâtel, 1984. Cité par Quadrioni, Dominique, « Le passage des réfugiés huguenots et vaudois à Neuchâtel au XVII^e siècle », *Revue d'histoire suisse*, vol 36, 1986, p. 314.

[4] Scheurer, Rémy, « Les réformés français dans la région de Neuchâtel (XVI^e-XVIII^e siècles) ». In *Bulletin de l'Association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot*, n° 28, Saint-Gall, 2007-2008, p. 4.

[5] BRIDEL, Marc, p. 7.

-> Frise chronologique

Moulins du Col-des-Roches



L'eau est source de vie, mais aussi... d'énergie ! Les habitants de la vallée du Locle ne s'y sont pas trompés. Au 16^e siècle, la localité se couvre de moulins. Ceux-ci vont alors jouer un rôle fondamental dans leur histoire. La maîtrise de la force hydraulique va ainsi permettre d'améliorer la production dans le domaine alimentaire (moudre le grain) ou industriel (forge, scierie...), favorisant par là même le développement de la Mère commune.

Le Locle se couvre de moulins

Avec ses multiples sources, la Mère commune voit s'ériger de nombreux

moulins. À partir du 16^e siècle, ce nombre passe ainsi de trois à une dizaine d'installations. Selon l'historienne Caroline Calame, ce développement s'explique notamment par la pratique de l'acensement. Durant les siècles précédents, les Moulins, au nombre de trois sur territoire loclois, appartenaient aux Seigneurs. Ces derniers finissent par les vendre, tout en s'assurant une redevance par le biais de concessions d'exploitation. Les seigneurs sont ainsi libérés des frais d'entretien et d'exploitation de ces infrastructures, tout en bénéficiant d'une rentrée d'argent intéressante – certes moins importantes, mais également moins risquées et contraignantes –¹.

À côté du « *Moulin du Locle, futur Gros Moulin, attesté en 1350, [ceux de] la Foule et la Combe-Girard², mentionnés en 1515* »³, de nombreuses installations voient ainsi le jour. Ce développement répond également à la croissance démographique que connaît, durant cette période, la localité. À partir du 17^e siècle, cette croissance, comme le rappelle Caroline Calame, sera néanmoins impactée par des épidémies, des guerres et des récoltes particulièrement mauvaises (climat), le nombre de moulins sera en net diminution.

Des moulins en altitude...

Pour tirer profit de l'énergie hydraulique et de la force gravitationnelle, les installations sont construites parfois dans des endroits escarpés. En 1793, les frères Girardet écriront sur le Moulin de la Combe-Girard : « *Cet endroit est peu connu. Il est situé à un quart de lieue du Locle, au sud-est ; on y arrive par la Combe Girard, lieu écarté & solitaire, environné de tous les côtés de sapins, où se trouvent deux sources d'eau minérale dont on fait assez usage. En s'engageant dans le fond du bois on arrive aux Chaudières, lieu ainsi nommé parce que le cours d'un ruisseau en creusant le roc par la chute d'eau a formé par la suite du temps cinq bassins dont l'eau tombe de l'un dans l'autre ; un moulin adjoint au rocher domine sur le haut. Il est assez difficile de parvenir au dit moulin en montant successivement d'un bassin à l'autre, mais il est encore d'avantage d'y descendre. Lors donc que l'on est parvenu en haut on trouve à sa gauche le chemin de Neuchâtel qui vous conduit au Locle* »⁴.

Pourtant, ces installations ne se trouvent pas forcément en hauteur. Ainsi, au 17^e siècle, on se décide d'aménager les entrailles de la Terre et d'y construire

ce qui allait être encore aujourd'hui : les Moulins souterrains du Col-des-Roches.

... et les Moulins souterrains du Col-des-Roches

En 1660, le Conseil d'État accorde à Jonaz Sandoz une concession pour l'exploitation de la partie ouest du Bied. Des deux rouages déjà établis, il fait creuser la roche et y installe, avec ses partenaires, cinq roues hydrauliques. Acculé financièrement, Sandoz vendra la structure en 1690. Repris, les moulins connaîtront différentes transformations durant les siècles suivants.

À noter toutefois que les Moulins du Col-des-Roches et le périmètre à proximité ne dépendaient pas de la mairie du Locle, mais de celle de Rochefort. Ce n'est qu'en 1821 que cette partie de la vallée fut rattachée à la juridiction du Locle. En 1884, la collectivité rachète les moulins. Toutefois, leur exploitation sera de courte durée.

En 1898, les Moulins cessent leurs activités. De par leur proximité avec la frontière française, l'enceinte se transforme en abattoirs pour le bétail importé. L'endroit où trônait les moulins souterrains devient malheureusement un dépotoir pour s'accumuler carcasses et eaux usées. En 1966, le site, foncièrement pollué, ferme.

Restauration du Site des Moulins souterrains

En 1973, des passionnés d'histoire et de spéléologies se lancent dans la requalification du site. Ils créent la Confrérie des Moulins. Avec l'accord de l'archéologue cantonal et celui du Conseil communal, ces passionnés, au nombre de six, travaillent tous les jeudis soir, et ce en toute discrétion. Débutant avec des brouettes, des rails et un wagonnet y sont par la suite installés pour excaver les centaines de m³ de gravats⁵.

En juillet 1987, les moulins sont ouverts aux publics. La fréquentation connaît d'emblée un franc succès. Une fondation pour la gestion des Moulins créée.

En 1991, le bâtiment principal accueille également le musée d'histoire de la Ville. Celui-ci avait pris ses locaux en 1911 au musée des Beaux-arts avant de déménager en 1959 au Château des Monts⁶.

L'extraction du charbon

Nous nous permettons de faire une brève parenthèse au récit à ce chapitre consacré aux Moulins. En effet, avec la force animale, l'eau constitue, comme nous l'avons vu, une source d'énergie importante durant des siècles. Toutefois, à partir de la fin du 18^e siècle, Le Locle se tourne momentanément vers une autre source d'énergie : le charbon.

Ce combustible connaît un vif intérêt et résulte de processus s'écoulant sur plusieurs centaines de millions d'années. En effet, comme l'écrit Maurice Grünig et ses collègues, « *durant la période jurassique, entre -275 à -145 millions d'années, la mer qui recouvre le futur Jura accumule d'importants sédiments* »⁷. Avec la constitution du Jura et de terres émergées (- 30 millions d'années), mais néanmoins régulièrement immergés, des dépôts organiques s'amoncellent.

Au 18^e siècle, les habitants de la Mère commune exploitent et valorisent ce charbon. Situé au Verger à proximité des Gros et Petit Moulins, ce combustible est source d'espoir : le roi de Prusse et prince de Neuchâtel, Frédéric-Guillaume III (1770-1840), avait d'ailleurs chargé le célèbre géologue Léopold von Buch (1774-1853) d'analyser le potentiel économique de cette extraction⁸. Néanmoins, ces espoirs s'estompent rapidement. Ce « charbon » semble bien « *moins efficace qu'une bonne tourbe du point de vue calorifique* »⁹. En effet, « *vieux de 13 millions d'années* » et par conséquent bien trop récent, celui-ci est de faible rendement¹⁰. En 1810, l'exploitation du gisement s'arrête.

Les Moulins : une renommée retrouvée

Au 18^e siècle, le philosophe Karl Viktor von Bonstetten (1745-1832) écrivait que « *les fameux moulins sont connus dans le monde entier* »¹¹. Aujourd'hui encore et à la suite de leur réhabilitation, les Moulins souterrains du Col-des-Roches et son musée d'histoire constituent l'un des lieux touristiques et muséaux les plus visités des Montagnes neuchâteloises.

En 2012, les bâtiments sont communalisés, la fondation des Moulins gardant la gestion muséale. En 2016, les bâtiments et les abords des Moulins bénéficient

d'une rénovation extérieure valorisant le site.

Notes

1 CALAME, Caroline, *Les Moulins souterrains du Col-des-Roches*, Moulins souterrains du Col-des-Roches, Le Locle, 2024, p. 9.

2 Celui de la Combe Girard était dit « des Chaudières ».

3 Idem.

4 Girardet, frères, Almanach, 1793.

5 CONFRERIE DES MEUNIERES DU COL-DES-ROCHES, *Les Moulins du Col-des-Roches : Histoire et restauration*, Le Locle, 1979, p. 14-17.

6 L'IMPARTIAL (DROZ, Claire-Lise), *Musée d'histoire au chaud*, 22 janvier 1992.

7 GRÜNIG, Maurice, MATTHEY, Yvan, AYER, Jacques et CHUARD, Corinne, *L'extraction minière en terre neuchâteloise : une histoire méconnue*, Cahiers de l'Institut neuchâtelois, nouvelle série (Cahier 39), Éditions Livreo-Alphil, Neuchâtel, 2024, p. 150.

8 GRÜNIG, Maurice, p. 152.

9 GRÜNIG, Maurice, p. 155.

10 GRÜNIG, Maurice, p. 151.

11 TERRIER, Philippe, *Le pays de Neuchâtel vu par les écrivains de l'extérieur : du XVIIIe à l'aube du XXIe siècle*, Attinger, Hauterive, 2017, p. 49.

-> Frise chronologique